

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Bulletin généalogique vaudois |
| Herausgeber: | Cercle vaudois de généalogie |
| Band: | 15 (2002) |
| | |
| Artikel: | Lucie Gachet (1849-1900), préceptrice des filles de Tolstoï : sa famille et sa formation |
| Autor: | Favez, Pierre-Yves |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-1085228 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le saviez-vous ?

Lucie Gachet (1849-1900), préceptrice des filles de Tolstoï : sa famille et sa formation

Durant deux ans, de 1878 à 1880, la préceptrice des filles de l'écrivain Léon Tolstoï était une Vaudoise, Lucie Gachet, originaire de Bioley-Orjulaz, sur laquelle les informations sont rares. Les Archives cantonales vaudoises possèdent un fonds **P Arnold Gachet** au contenu essentiellement généalogique, et on y trouve un arbre généalogique établi par Arnold Gachet entre 1915 et 1921, dessiné en 1922, mais il ne contient guère que les éléments masculins (ACV, P Gachet 5). Il n'y a également aucune mention de Lucie Gachet dans ses relevés sur fiches (ACV, P Gachet 6/6 et 15). Enfin, le Dossier généalogique Gachet de Bioley-Orjulaz est consacré à un tableau d'Arnold Gachet du 20 avril 1974 présentant l'important implexe généalogique entre les Gachet et les Gaudard ; si Lucie Gachet n'y apparaît pas, on rencontre néanmoins sa proche famille soit ses parents Henriette Victorine Gaudard, née le 1^{er} avril 1830, et Louis Benjamin Gachet, né le 8 janvier 1824 de Jean Louis Henri (né le 18 avril 1791) et de Suzette Piaget ; il ne mentionne que la descendance suivante : Gachet à Montreux (Clarens), Thélin Charles, autrefois à Bioley, et Syrvet à Prilly Lausanne.

Voici donc ce que nous avons pu reconstituer à son propos et celui de sa famille. Si nous n'avons pu trouver expressément mention de la profession de son père, qui devait être agriculteur comme l'essentiel de la population de Bioley-Orjulaz, Lucie Gachet n'était pas moins issue d'une «dynastie» de régents, comme on appelait chez nous les instituteurs, profession qu'exerçaient son grand-père et son arrière-grand-père et qu'elle-même embrassa.

Jean *Louis* Henri, fils de Samuel Gachet de Bioley-Orjulaz, régent à Saint-Barthélemy, et de Marie Crotaz, naquit à Saint-Barthélemy le 10 avril 1791 et fut baptisé dans l'église réformée d'Assens le 1^{er} mai (ACV, Eb 6/4, 75) ; originaire de Bioley-Orjulaz et de Boussens, il

mourut à Bioley-Orjulaz le 9 octobre 1865 (ACV, Ed 6/3,138). Le registre des baptêmes d'Assens précise qu'il était régent à Bioley-Orjulaz en 1812-1820 (ACV, Eb 6/4, 95 et 128). Il épousa à Assens le 14 novembre 1811 Susanne fille de Moyse Peaget (soit Piaget), de Bretigny-sur-Morrens, et d'Elisabeth née Bernard (ACV, Eb 6/3, 72).

L'un de leurs enfants fut Louis *Benjamin*, né à Bioley-Orjulaz le 8 janvier 1824 (ACV, Ed 6/1, 16-17), décédé en 1890 (ACV, P Gachet 5). Il épousa à Lausanne le 8 juin 1849 *Henriette Victorine Gaudard*, de et à Bioley-Orjulaz, fille mineure (née le 1^{er} avril 1830) d'Antoine Jean François Gaudard et de Susette née Gachet (ACV, Ed 71/29, 249 ; cf. annonces à Assens les 15, 22 et 29 avril, ACV, Ed 6/4, 115). Le couple eut au moins dix enfants, tous nés à Bioley-Orjulaz et baptisés à l'église réformée d'Assens :

1. Lucie, née le 4 août 1849, baptisée le 23 septembre (ACV, Ed 6/1, 154), la gouvernante des filles de Tolstoï, sur laquelle nous reviendrons.
2. Lydie, née le 1^{er} août 1851, baptisée le 24 août (ibid., 162).
3. Anna, née le 30 janvier 1854, baptisée le 23 mars (ibid., 174).
4. Charles, né le 24 décembre 1855, baptisé le 17 février 1856 (ibid., 189), décédé sans postérité (ACV, P Gachet 5).
5. Jules, né le 8 février 1858, baptisé le 18 avril (ACV, Ed 6/1, 198), qui épousa Ida Mayor, d'où postérité (ACV, P Gachet 5), établi à Clarens, aujourd'hui commune de Montreux (ACV, dossier généalogique Gachet).
6. Ferdinand, né le 24 décembre 1860, baptisé le 21 février 1861 (ACV, Ed 6/1, 211), décédé sans postérité (ACV, P Gachet 5).
7. Auguste, né le 26 mars 1863, baptisé le 14 mai (ACV, Ed 6/1, 221).
8. Elise, née le 14 février 1865, baptisée le 20 avril (ibid., 229).

9. Henri, né le 22 novembre 1867, baptisé le 6 février 1868 (ibid., 241), décédé à Bioley-Orjulaz le 27 mars 1869 (ACV, Ed 6/3, 151).
10. Emma, née le 20 août 1871, baptisée le 22 novembre (ACV, Ed 6/1, 268), décédée à Bioley-Orjulaz le 27 avril 1875 (ACV, Ed 6/3, 178).

Comme aînée de la famille, Lucie Gachet dut faire ses classes à Bioley-Orjulaz et peut-être à Echallens. Elle fut ensuite admise à l'Ecole Normale de Lausanne à titre d'élève régulière le 20 mai 1867 et obtint son brevet définitif de régente (ou institutrice) le 10 avril 1869 (ACV, K XIII 125/8, N° 394 ; cf. K XIII 169 N° 460). Ses notes pour les deux derniers trimestres en 1^{ère} classe, soit celui du 24 avril au 28 novembre 1868 et celui du 28 novembre 1868 au 25 février 1869, ont été conservées (ACV, K XIII 125/19, début du registre).

Mais ne trouvant pas à s'engager comme enseignante dans le canton à la fin de ses études, elle décida de partir pour l'étranger, laissant à son père le soin de rembourser les subsides qu'elle avait touchés pour sa scolarité. De fait, on trouve la mention suivante dans le registre des légalisations des passeports délivrés par les préfectures et légalisés par la Chancellerie cantonale : Lucie Gachet, 20 ans, livret (document d'identité permettant des déplacements à l'étranger) délivré par la préfecture d'Echallens, légalisé par la Chancellerie le 1^{er} octobre 1869, remis à la titulaire le 2 octobre (ACV, K VII g 9/6, à la date). Elle dut partir peu après, mais nous ne savons pour où – peut-être en Russie.

Cet aspect nous est connu par une démarche de son père auprès du Département de l'instruction publique, sans doute motivé par ses charges familiales. Le 30 juin 1872, le Département reçut une demande de Benjamin Gachet pour que sa fille Lucie soit libérée de l'obligation de rembourser les subsides qu'elle avait reçus comme élève de l'Ecole Normale ; le 3 juillet, cette demande fut renvoyée à la direction de l'Ecole Normale pour rapport et préavis et le 23 juillet la décision était prise : refus de la demande (ACV, K XIII 13/9, N° 1185).

Le rapport du directeur de l'Ecole Normale, Emilien Chappuis-Vuichoud, daté du 23 juillet 1872, nous éclaire sur ses études et le motif

de son départ (ACV, K XIII 122/82, 102-103, copie-lettres de l'Ecole Normale à la presse, pâli) :

Au Département de l'instruction publique et des cultes

Monsieur le Chef du Département,

En réponse à votre demande du 5 juillet (N° 1438), je dois vous dire que je suis fort embarrassé de vous donner un préavis relativement à la libération du remboursement des subsides reçus par l'ancienne élève Gachet.

D'un côté, si l'on accorde trop généreusement la libération, cela amoindrit la valeur de l'engagement exigé des élèves, et l'on pourrait arriver à laisser considérer l'Ecole Normale comme un établissement où l'on peut faire aux frais de l'Etat de bonnes études, par pure spéculation particulière. D'un autre côté, est-ce que la raison avancée par le père Gachet intervient dans les «circonstances exceptionnelles» prévues par l'article 97 de notre règlement. Mademoiselle Gachet n'a attendu qu'un seul été. Or elle devait à mon avis avoir un peu plus de patience, d'autant plus que sur les 20 brevetées au printemps 1869, elle était dans les 3 plus faibles (à égalité, moyenne 7 ¾) et quelques-unes de ses camarades, plus fortes qu'elle, ont // bien dû attendre jusqu'au printemps 1870 pour trouver une place définitive, au taux correspondant à leur brevet. Je suis persuadé que si elle avait voulu, pour le premier hiver, se contenter d'une place temporaire, elle en aurait trouvé une, car chaque automne, depuis 3 ou 4 ans, on a été embarrassé de trouver des régentes pour les repourvues temporaires. D'ailleurs, on ne nous dit pas combien d'examens elle a subis, et je crois me rappeler que cette élève avait déjà manifesté l'intention d'aller à l'étranger à la sortie de l'Ecole Normale (sinon déjà auparavant).

Enfin, comme elle connaissait ses engagements, il me semble que depuis bientôt trois ans, avec les traitements que l'on a généralement à l'étranger, elle aurait bien pu épargner 50 francs par an pour s'opérer elle-même le remboursement en question, sans le laisser à la charge de son père, qui, à côté de l'indication de ses charges, aurait bien pu dire aussi combien gagne sa fille.

Voilà, Monsieur le Conseiller, les considérations que j'avais à vous soumettre. Tout en vous laissant le soin de décider vous-même ce que vous jugerez le plus équitable, je ne puis, pour mon compte, préaviser en faveur de la demande du père Gachet.

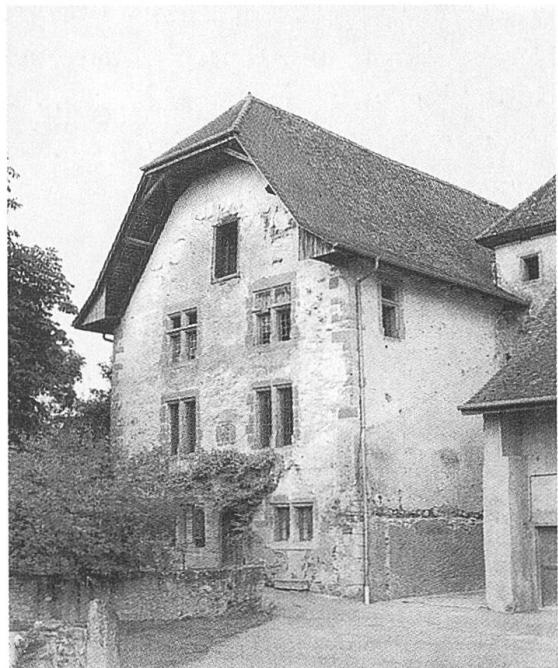
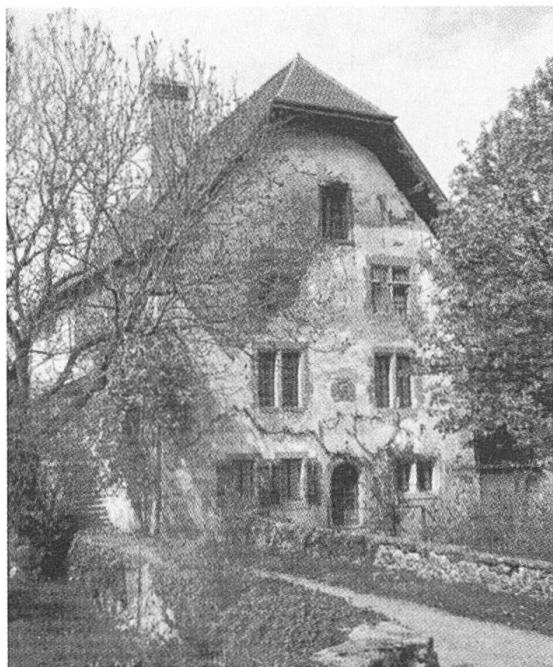
Agréer, Monsieur le Conseiller, l'assurance de mon respectueux dévouement.

(s) Chappuis-Vuichoud, directeur [de l'Ecole Normale].

En conséquence, le père dut continuer ses remboursements jusqu'à leur terme, à moins que sa fille n'y ait contribué, mais nous n'en savons rien. Les mentions de Lucie Gachet, qui semble n'être pas retournée au pays, s'arrêtent là aux ACV.

Elle fit donc carrière à l'étranger. On la retrouve de 1878 à 1880 gouvernante de Tania et Macha, filles du comte Léon Tolstoï, le célèbre écrivain. C'est là qu'elle fit la connaissance de son futur mari, Jules Montels, ancien communard et précepteur du fils de Tolstoï, avec lequel elle s'installa en Tunisie où elle mourut en 1900 (Cf. Jean-Marie Thiébaud, *Les Français et les Suisses francophones en Russie et en U.R.S.S. du Moyen-Âge à nos jours*, Meylan, GeneaGuide, 2002, pp. 169 et 260). Sa descendance vit toujours en France.

Pierre-Yves Favez



Le château de Curtilles

Maison seigneuriale construite par François de Villarzel (1537-1589) de 1587 à 1589, puis les travaux ont été poursuivis par sa veuve, Susanne de Graffenried, ancêtre des propriétaires actuels.

Dans un remarquable état de conservation, cette belle demeure a été en sept. 2002 l'une des attractions des Journées européennes du patrimoine dans le Canton de Vaud

(photos tirées du prospectus des dites Journées et de La Broye, 18.10.02).